



DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n°191-2025
Point 4.8.2

Point 4.8.2 de l'ordre du jour
Exonérations partielles des droits spécifiques, année universitaire 2025/2026

EXPOSE DES MOTIFS :

La commission d'action sociale de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans les programmes Grande Ecole ou Bachelor.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,
- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1. du Conseil EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le service Bourses et action sociale de l'Ecole, puis prévalidée par la responsable financière, avant passage en commission d'action sociale.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve une exonération partielle des droits spécifiques accordée à des étudiants de l'EM Strasbourg au titre de l'années universitaires 2025-2026

NOM Prénom	N° Etudiant-e	CURSUS	Année universitaire d'application	Montant de la remise en euros
[REDACTED]		BAI 3A	2025/2026	4.250
[REDACTED]		BAI 2A	2025/2026	4.250
[REDACTED]		PGE 1A	2025/2026	10.500

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT